

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Palaiseau (91120)

Réponses de Yves Marignac, au nom de la liste « Avec Vous ! Citoyens Engagés pour Palaiseau »

– le 11/03/2020 à 07:41 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Prendre part aux décisions de la CPS qui sont fondamentales pour le vélo de part la compétence voirie et déplacement de la communauté d'agglomération.

S'engager à rassembler les élus de la CPS pour faire appliquer le schéma directeur des circulations douces dans un délai raisonnable.

Un plan vélo ambitieux est indispensable pour notre ville, dans le cadre d'une priorité claire donnée aux mobilités douces sur l'automobile dans l'espace public. Sur Palaiseau en particulier et la CPS, nous devons revoir l'aménagement de l'espace urbain dans ce sens et repenser nos schémas de mobilité pour favoriser les transferts modaux de la voiture vers le vélo, comme vers la marche et les transports en commun.

Le maillage vélo doit être significativement renforcé pour assurer une continuité inter-quartiers, quartiers-centre-ville et avec les villes voisines, bien évidemment en lien étroit avec les associations (dans le cadre notamment d'une instance extra-municipale sur les circulations douces).

Tous les aménagements de voirie devront être réalisés en donnant systématiquement la priorité aux circulations douces et non plus à la voiture.

Ces points sont notamment traités page 23 de notre programme.

Action n°2 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 5 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 500 000 euros

Un budget ambitieux est à construire à la lumière des objectifs cités précédemment : le plan vélo constitue dans ce cadre un volet prioritaire de l'action que nous voulons plus globalement mettre en place pour transformer la mobilité dans la ville. L'enveloppe de 500 000 euros par an pour ce plan vélo paraît une bonne base de réflexion mais ce montant devra être consolidé avec les services de la Ville et de la CPS dans cette perspective plus globale.

Comme déjà évoqué, en cohérence avec notre volonté de donner un nouveau souffle à la démocratie locale dans la ville, une instance extra-municipale sur la mobilité pourra, si c'est comme nous le pensons le souhait des associations et de la population, assurer le suivi de ce sujet.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Faire participer tous les acteurs de la ville au comité vélo : commerçants, parents d'élèves, associations,....

Une adjointe ou un adjoint au maire, ou une conseillère ou conseiller municipal délégué-e sera en charge du plan vélo et de sa bonne insertion dans une stratégie globale d'action en matière de mobilité. De même, la concertation que nous voulons renforcer sur le déploiement du plan vélo devra s'articuler avec la concertation plus largement nécessaire sur l'évolution de la circulation. Dans tous les cas, cette concertation devra être régulière et son rythme, compte tenu de l'ambition de ce plan, pourra être plus que trimestriel. Elle devra évidemment associer, au-delà des seuls utilisateurs du vélo, l'ensemble des acteurs et populations concernées dans la ville.

Action n°4 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Nous avons la chance à Palaiseau de disposer d'un personnel communal compétent et motivé. Le former sur une nouvelle approche des circulations douces, et aux spécificités du vélo en particulier, renforcera notre efficacité.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - CD117 : qui permet de relier Champlan à Igny en passant par Palaiseau
- La liaison Villebon-sur-Yvette - Palaiseau : avenue du général Leclerc et avenue du 08 mai 1945
- Une piste permettant de monter sur le plateau

Comme déjà évoqué, notre maillage actuel est notoirement insuffisant en particulier dans l'optique de déplacements "fonctionnels". Le CD117 a été récemment réaménagé par le département, sous la conduite de l'actuelle majorité municipale, et fort malencontreusement, les circulations à vélo ont été totalement abandonnées. Il nous faudra corriger cette erreur grossière et en tenir compte pour la suite.

La liaison entre Villebon-sur-Yvette et Palaiseau par le tracé le plus approprié doit également être assurée, en concertation avec les différentes parties prenantes.

La continuité plateau-vallée n'a pas suffisamment suivi le développement du plateau : elle doit être renforcée, en particulier du point de vue des mobilités douces. L'accès au plateau n'est toutefois pas simple étant donné le peu de voies d'accès. Une étude sérieuse est à envisager quitte à innover en recherchant un tracé novateur à travers les coteaux boisés. Cela devra être débattu avec les différents acteurs.

Action n°6 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur de la ville de Palaiseau.

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité comme le Centre ville, Les gares de Palaiseau, Palaiseau-Villebon et Lozère, le plateau de Saclay, le stade, la piscine, les gymnases.

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Massy, de Palaiseau-Villebon et de Champlan.

Oui inconditionnel à ces propositions qui vont complètement dans le sens de notre projet. Un maillage permettant de relier nos quartiers entre eux et le centre-ville (notamment les gares) est indispensable si l'on veut réduire significativement l'impact de la voiture.

Pour la petite histoire, une étude menée en 2012 par la précédente municipalité, à propos du stationnement autour de la gare de Palaiseau, montrait que si le stationnement devenait payant dans un rayon de 500 m autour de la gare alors 50 % des voitures disparaîtraient, les gens préférant venir à pied ou en vélo.

De même, les liaisons avec les villes avoisinantes deviennent indispensables pour permettre les trajets professionnels en vélo.

Action n°7 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Si le réseau cyclable n'est pas correctement entretenu, il devient dangereux et risque alors d'être délaissé, créant ainsi l'effet inverse de ce qui est attendu. Donc l'entretien spécifique de ce réseau, au même titre que le reste de la ville, doit faire partie des actions du quotidien de nos Services techniques. Nous avons sur ce point conscience de la nécessité de veiller à l'entretien conjoint des espaces cyclables et des autres parties de la voirie, et d'intégrer la facilitation de cet entretien conjoint au cahier des charges de tout nouvel aménagement cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

"Une mobilité repensée", tel est le titre de l'un de nos chapitres de notre programme. C'est là où la puissance publique se doit d'être volontariste en actionnant conjointement tous les leviers de la mobilité afin de réduire la présence de la voiture dans notre ville :

- accorder la priorité aux circulations douces,
- développer le maillage de transports en communs, notamment des navettes électriques gratuites entre les quartier et le centre-ville,
- introduire, par exemple, une piétonisation d'une partie de la rue de Paris et de la place de la Victoire,
- repenser l'urbanisation pour que le vélo soit au cœur des mobilités (places de parking vélo dans l'espace public et privé, ...),
- réduire la vitesse à 30 km/h sur la ville et créer là où c'est possible des zones de rencontre.

Il est fort probable qu'il faille repenser, par endroits, le plan de circulation; par expérience, sujet délicat s'il en est, cela devra se faire en concertation avec les Palaisiennes et les Palaisiens sur la base d'un projet clairement défini et solidement évalué.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Transformer le centre ville en zone de rencontre.

Sujet déjà évoqué, oui, l'évolution de la mobilité dans notre ville passe par une réduction de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de notre territoire avec les aménagements associés et la création de zones de rencontre.

Quant au centre-ville, nous proposons une piétonisation partielle de la rue de Paris et de la place de la Victoire dans un premier temps, complétée par la transformation des autres tronçons de cette rue centrale en zone de rencontre. Compte tenu de son impact sur la vie du centre ville et de ses implications en matière de plan de circulation, cette évolution ne pourra être mise en place qu'à l'issue d'une concertation particulière poussée. Une étude sera également menée pour identifier les possibilités d'implantation de zones piétonnes ou de rencontre dans les autres quartiers là où elles sembleront pertinentes.

Action n°10 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
Participer à la création du RER V.

Les aménagements évoqués doivent faire partie systématiquement de l'arsenal du plan vélo. Leur mise en place est prévue là où elle ne l'est pas encore dans la ville dans le cadre du déploiement des zones 30 km/h, et nous comptons ne recourir que de façon exceptionnelle à la possibilité de dérogation à cette règle. Nous veillerons par ailleurs à matérialiser de la façon la plus claire possible ces aménagements, à informer de leur présence par une signalétique adaptée, et à sensibiliser l'ensemble des usagers à ces nouvelles règles afin d'assurer la plus grande sécurité de tous.

Quant au RER vélo, ce sujet, important pour les liaisons inter villes fera l'objet d'une étude particulière en lien avec les associations et les villes avoisinantes afin d'assurer efficacité et continuité.

Action n°11 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Vaste sujet et ô combien délicat quand on connaît l'empressement de certains parents à déposer leurs enfants à l'école sans même quitter leur voiture si cela est possible ! Cette évolution est nécessaire pour permettre à nos enfants d'aller à l'école en sécurité et en sérénité. Nous devons donc étudier la situation de chacune de nos 20 écoles afin de repenser, en collaboration avec les enseignants et les parents, les abords à la lumière de ces objectifs.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé véligo ou augmenter l'offre de places aux gares déversant Palaiseau (Massy-Palaiseau, Palaiseau, Palaiseau-Villebon, Lozère et Le Guichet).

Si l'on veut que le report modal voiture-transports en communs vers vélo-transports en commun se fasse, il faut s'en donner les moyens. Le parking sécurisé, notamment aux abords des gares devient donc indispensable. Etant donné le coût de ces installations (lorsqu'elles sont bien faites), il paraît raisonnable d'établir un plan pluri-annuel pour arriver à une couverture complète dans les 5 ans à venir.

Action n°13 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces, des salles de sport et des salles municipales.

Les arceaux font partie intégrante du plan vélo et leur implantation répartie dans la ville, notamment au plus près des "points" de rencontre est indispensable. Nous sommes à ce titre bien conscients de l'importance du choix d'arceaux appropriés vis-à-vis de l'intégrité des vélos comme de la sécurisation de leur arrimage (ainsi que du bon choix de leur emplacement en regard des besoins et de la sécurité de circulation des autres usagers, piétons notamment). Au-delà de cet effort pour le stationnement des vélos dans l'espace public, nous pensons aller plus loin en proposant une modification du PLU afin d'imposer plus de places de parking vélo dans les habitats collectifs, à la fois pour les résidents mais aussi pour les visiteurs. Cette mesure pourra également s'appliquer à certains bâtiments tertiaires.

Action n°14 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Bien sûr, en complément du point précédent, il faut permettre le parking sécurisé dans les écoles pour les vélos et trottinettes de nos enfants. De même que pour les gares, chacun dans les établissements publics doit pouvoir ranger vélo et trottinettes.

Action n°15 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

L'interdiction prévue à l'horizon 2026 va incontestablement dans le sens de la sécurité des piétons et des cyclistes et de la priorité que nous voulons donner à ces formes de mobilité. À ce titre, nous sommes prêts à engager au plus vite une action dans ce sens, tout en sachant qu'elle nécessite d'une part une mise en oeuvre progressive sur la ville (le sujet du stationnement doit être abordé dans sa globalité) et d'autre part une réelle concertation avec les riverains. Il ne s'agit pas ici de nous engager sur un déploiement immédiat de cette mesure, mais de considérer que la mise en oeuvre de premières réalisations permettra justement de prendre le temps de la concertation et de prendre progressivement tous les enjeux en compte dans la perspective de sa généralisation.

Action n°16 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Ou continuer l'aide à l'achat de vélo pour les particuliers.

Oui sur le principe d'une aide pour l'achat de vélo mais cette aide doit être progressive, modulée en fonction des revenus des foyers (sur la base par exemple du quotient familial) et l'enveloppe globale reste à déterminer finement. Cette mesure doit être ajustée au plus près des besoins et faire partie du plan vélo de la ville.

Nous ne l'avons pas étudié à ce stade, mais le principe d'une aide pour les entrepreneurs locaux nous paraît également très intéressant, en lien avec notre volonté de trouver les leviers d'un développement économique local ("made in Palaiseau") inscrit dans la dynamique de transition écologique et solidaire.

Action n°17 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

La location est une autre solution pour inciter à l'usage du vélo en particulier dans le cadre d'un projet d'entreprises d'insertion. Néanmoins, cette mesure mérite d'être testée avant un déploiement progressif afin d'évaluer sa pertinence sur le territoire de Palaiseau. A voir aussi au niveau de la CPS.

Action n°18 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Créer un circuit vélo ouvert à tous pour favoriser l'apprentissage du vélo des enfants et des adultes.

Cette action s'inscrit dans le plan global de soutien aux associations que nous prévoyons dans notre programme, avec une augmentation de 25 % des subventions consacrées à leurs projets dès la première année du mandat. Nous souhaitons passer avec elles des conventions d'objectifs et soutenir globalement le tissu associatif pour mieux s'appuyer sur lui. Il en est de même pour la mise à disposition de locaux qui doit faire l'objet d'une convention association-ville. Nous serons donc particulièrement attentifs à soutenir les projets d'associations contribuant, par leurs actions de sensibilisation ou d'accompagnement de la pratique du vélo.

L'atelier de réparation constitue dans cette optique un élément particulièrement important. Il pourrait très bien s'inscrire dans le projet de répar'café que nous souhaitons faire émerger, et bénéficier du soutien que nous nous sommes engagés à apporter au champ de l'économie sociale et solidaire.

Nous n'avons pas spécifiquement envisagé la création d'un circuit vélo, mais ce projet nous paraît pertinent et sa faisabilité nous semble pouvoir être assurée, et nous sommes donc prêts à l'étudier.

Action n°19 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Pour l'instant, nous n'envisageons pas de créer spécifiquement un "pôle spécifique vélo" mais plutôt une intégration dans plusieurs structures de la ville : répar'café, service communication, espace public. Cela ne nous paraît pas exclusif, au contraire, du fait d'accueillir les acteurs associatifs liés au vélo en leur ménageant des espaces dans l'une et/ou l'autre de ces structures.

La multiplicité de ces lieux, dès lors que chacun est rendu visible, peut également contribuer plus fortement encore à la visibilité de la politique cyclable que nous mettrons en place. À ce titre, le levier le plus important nous semble être le déploiement dans la ville d'une signalétique rendant visibles et attractifs les aménagements destinés au vélo et aux autres mobilités douces.

Nous retenons par ailleurs, même si nous ne l'avons pas identifiée auparavant, l'idée de la machine à graver pour lutter contre le vol.

Promouvoir une culture vélo

Action n°20 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.
Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Il s'agit là d'une belle idée que nous accompagnerons volontiers pour autant que l'État tienne ses engagements. Ce projet sera à travailler en collaboration entre la Ville, les acteurs éducatifs et les parents, et pourra bien sûr associer si elles le souhaitent les associations engagées dans la promotion du vélo.

Action n°21 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Dans le cadre d'une politique d'exemplarité des services municipaux, il nous semble évidemment judicieux d'introduire ce dispositif pour les livraisons où il apparaît pertinent. Son rythme et son niveau de déploiement dépendront néanmoins du succès de l'incitation des personnels à adopter ce changement, toute forme de contrainte risquant dans ce domaine de s'avérer contre-productive. Nous soulignons ici que cela vaut aussi pour les élus qui se devront de montrer l'exemple dans ce domaine.

Action n°22 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

La lutte contre les incivilités constitue un axe essentiel de la politique que nous souhaitons mener en termes de tranquillité publique, et ces incivilités doivent être d'autant plus combattues lorsqu'elles constituent clairement des infractions, et des obstacles au changement positif des pratiques. Si la Police municipale est correctement pilotée, la verbalisation pour les stationnements illicites sera effectuée, il s'agit là d'un de ses rôles. Il est clair que sur Palaiseau de mauvaises habitudes ont été prises qu'il conviendra de corriger, notamment avec de la communication et de la pédagogie.

Action n°23 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Tout à fait d'accord avec cette proposition qui devra faire l'objet d'un projet spécifique du service communication de la ville, en lien avec les usagers et les associations. Cette action s'articulera notamment avec les efforts que nous prévoyons en matière de signalisation visible et attractive des aménagements cyclistes (et piétons).

Commentaires généraux

Le plan vélo actuellement mis en place par la majorité sortante et son niveau de financement restent de manière évidente insuffisants pour donner toute sa place à la circulation cycliste. Nous portons au contraire une vision ambitieuse de la place du vélo dans la ville, que nous plaçons au cœur de notre volonté de transformer notre rapport à l'espace urbain et à la mobilité, aux dépens du tout automobile et au profit des circulations douces, de la revégétalisation, de l'animation locale et du plaisir de ville partagé. C'est le sens du projet de transition écologique et solidaire que nous présentons.

Les transformations que cela implique sont nombreuses et parfois profondes, tant en termes d'aménagement que de comportement. Elles ne pourront se déployer pleinement que dans la durée, et en jouant de façon coordonnée sur tous les leviers : c'est le sens des 23 actions sur lesquelles vous nous demandez de nous engager.

Par la nécessité de cette cohérence, le développement du vélo à Palaiseau illustre parfaitement la méthode sur laquelle tout notre projet s'appuie pour réaliser les transformations nécessaires : mobilisation de la puissance publique, vitalité des associations et de l'ensemble du tissu palaisien, force de l'intelligence collective à travers des processus participatifs.

Vous pourrez voir quelques-unes de nos propositions en page 23 de notre projet. Tout n'y est pas, faute de place, mais vous pourrez compléter votre "découverte" de nos réflexions en consultant les 600 propositions présentées sur notre site internet : www.citoyensengagespourpalaiseau.net.

Nous avons co-construit notre programme depuis presque 2 ans ; le travail collectif fait donc partie de notre ADN. Nous ne pouvons pas envisager d'aborder efficacement le sujet du vélo, qui nous tient très à cœur, sans imaginer de travailler avec les acteurs du sujet, en particulier les associations.